



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2025/7



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
28 janvier 2025

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Première session de 2025
Nairobi, 25-27 mars 2025
Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**État de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée
du Programme des Nations Unies pour les établissements
humains**

Application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. Le présent rapport fournit un point exhaustif sur les progrès accomplis dans l'application des 15 résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat) en 2019 et en 2023. Il met en lumière les progrès réalisés au cours de la période allant de septembre 2024 à janvier 2025, y compris certains éléments de l'exposé sur l'application des résolutions présenté à la deuxième session de 2024 du Conseil exécutif d'ONU-Habitat (décembre 2024). Il importe de noter que la création du système de suivi des résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat¹ et l'activation du guichet de financement de l'action urbaine marquent la pleine mise en œuvre de la résolution 2/10 et fournissent un accès continu à des informations financières et programmatiques détaillées pour chaque résolution.

II. Application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, tenue en 2019

A. Résolution 1/1 : Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020-2023

2. Conformément à la résolution 1/1, 2025 marque la dernière année de mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2023, qui a été prolongé. Le Bureau des services de contrôle interne a achevé un examen indépendant à mi-parcours du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2025 (HSP/EB.2024/4) et l'a présenté à la deuxième session de 2024 du Conseil exécutif

* HSP/EB.2025/1.

** La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

¹ <https://unhabitat.org/unhabitat-resolutions>.

d'ONU-Habitat. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2025 sont détaillés dans les documents HSP/EB.2024/17 et HSP/EB.2024/INF/12.

B. Résolution 1/2 : Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs

3. Conformément à la résolution 1/2, ONU-Habitat a codéveloppé un outil de surveillance de la sécurité urbaine avec, entre autres, des maires, des universitaires, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le [Groupe Sécurité humaine](#)². ONU-Habitat a également conçu une formation en ligne intitulée « [Sécurité urbaine et sécurité humaine dans les villes](#) » destinée aux agent(e)s municipaux(les), aux fonctionnaires, aux responsables de l'aménagement urbain, aux organisations non gouvernementales et communautaires locales et à d'autres parties prenantes³ (*par. 4 de la résolution*).

4. En collaboration avec le Réseau mondial pour des villes plus sûres, ONU-Habitat a organisé de nombreuses manifestations d'apprentissage entre pairs en matière de sécurité et de sûreté humaine dans les villes, notamment à l'occasion de la douzième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue au Caire. Les enseignements tirés de ces activités ont été analysés et résumés dans une publication intitulée « [Neighbourhoods for All - Peer-to-Peer Learning on Safer Cities 2023-24](#) » (Des quartiers pour tous – Apprentissage entre pairs pour des villes plus sûres – 2023-2024).

5. Par l'intermédiaire du Réseau mondial pour des villes plus sûres, les efforts continuent de cibler la mise en œuvre de l'outil de surveillance de la sécurité urbaine et la promotion de la formation en ligne, afin d'appuyer l'élaboration de politiques inclusives en matière de sûreté et de sécurité urbaines à l'échelle des villes (*par. 4 de la résolution*).

6. La mobilisation de ressources financières supplémentaires permettrait également de mettre à l'essai des outils de sécurité urbaine adaptés au contexte, ainsi que d'élaborer le cadre interinstitutions pour renforcer les partenariats et la coordination à l'échelle du système des Nations Unies en matière de sécurité urbaine et de sécurité humaine (*par. 4, 5, 6, 7 et 8 de la résolution*).

C. Résolution 1/3 : Renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030

7. Conformément à la résolution 1/3, une stratégie globale de renforcement des capacités a été approuvée et suivie d'un plan de mise en œuvre pour la période 2021-2024. Depuis, ces documents ont guidé le renforcement des capacités, en tant que fonction transversale, à l'échelle du Programme (*par. 1 de la résolution*).

8. Le Nouveau Programme pour les villes illustré d'ONU-Habitat, un manuel pratique traduit en français, espagnol, arabe, portugais et chinois, a été numérisé sous la forme de cours en ligne à rythme libre ayant pour objectif de faciliter la compréhension et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la communication d'informations à ce sujet.

9. La plateforme UN-Habitat Learn, créée en 2021, soutient l'innovation en matière d'apprentissage par la numérisation de conseils et de méthodes à fort impact éprouvés sur le terrain dans le cadre des opérations d'ONU-Habitat. Un catalogue de cours en plusieurs langues, à l'appui des engagements porteurs de changement du Nouveau Programme pour les villes, a été créé depuis.

10. Un appui continue d'être fourni aux centres d'excellence régionaux, aux programmes de formation et à l'évaluation des besoins en matière de formation, aux partenariats avec les réseaux d'universitaires et de professionnel(le)s, ainsi qu'aux partenaires du secteur privé, l'accent étant mis sur les pays à faible revenu (*par. 3 de la résolution*).

11. Il est fourni dans l'ensemble du Programme une orientation continue pour renforcer le développement des capacités en tant que fonction organisationnelle transversale, notamment au moyen de l'échange de connaissances et de pratiques, de services consultatifs en matière d'outils et d'élaboration de projets et de la numérisation et de l'innovation. Voir le document HSP/EB/2025/6 pour plus de précisions.

² <https://urbansafetymonitor.org/about/>.

³ <https://learn.unhabitat.org/enrol/index.php?id=91>.

D. Résolution 1/4 : Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

12. ONU-Habitat continue d'accorder la priorité à la prise en compte des questions de genre, tant dans le cadre des efforts quotidiens que de chaque résultat opérationnel (*par. 1 de la résolution*). Le lancement interne du manuel sur les droits humains, le genre et l'inclusion sociale à l'intention des responsables de projet est prévu au début de l'année 2025 (*par. 2 et 5 de la résolution*).

13. Conformément aux engagements pris par ONU-Habitat dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes⁴ et du Plan pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres dans le système des Nations Unies, le marqueur d'égalité des genres des Nations Unies pour les dépenses financières consacrées à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes a commencé à être déployé et devrait être opérationnel, au sein d'ONU-Habitat, au cours du premier trimestre de 2025 (*par. 2 de la résolution*).

14. Les partenariats avec les entités des Nations Unies et les parties prenantes en matière d'égalité des genres ont été davantage renforcés. Le Forum urbain mondial, y compris l'Assemblée des femmes et la table ronde des femmes, a constitué une plateforme essentielle pour dialoguer sur les progrès et les défis en matière d'égalité des genres dans des contextes urbains. ONU-Habitat se prépare actuellement en vue de la soixante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, y compris l'examen après 30 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (*par. 3 de la résolution*).

15. En ce qui concerne le programme conjoint « Women-led Cities » (Villes dirigées par des femmes)⁵, les efforts actuels ciblent la mobilisation de ressources, en vue de l'inclusion de 10 villes pilotes et de la création d'un secrétariat commun avec les partenaires. Ce programme novateur associe l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes maires et des responsables municipales à la fourniture d'une assistance financière aux femmes du secteur informel et à l'amélioration des infrastructures urbaines, afin de permettre aux femmes de tirer pleinement parti des perspectives socioéconomiques.

16. Un financement supplémentaire est nécessaire pour intensifier les efforts et stimuler l'application de la résolution 1/4, en l'absence à ce jour de fonds spécifiques pour progresser davantage dans la mise en œuvre de l'un ou l'autre des paragraphes de la résolution.

E. Résolution 1/5 : Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains

17. ONU-Habitat a progressé dans l'application de la résolution 1/5, par l'intermédiaire de travaux normatifs, d'activités de renforcement des capacités, de plaidoyer et d'assistance technique, et de partenariats.

18. Plus de 58 études de cas relatives à 60 pays ont été publiées dans trois recueils, outre divers supports de connaissance et sept éditions de bulletins d'information, ce qui a diffusé des connaissances à l'échelle mondiale (*par. 1, 3 et 4 de la résolution*).

19. Des activités de renforcement des capacités ont permis de former plus de 500 parties prenantes, y compris des étudiant(e)s, des expert(e)s et des fonctionnaires en Afrique et en Asie, sur les liens entre zones urbaines et zones rurales (*par. 3 et 4 de la résolution*).

20. Les efforts de plaidoyer ont pris la forme de trois forums internationaux sur les liens entre zones urbaines et zones rurales, coorganisés avec des partenaires, qui ont réuni plus de 600 participant(e)s, ainsi que de contributions à des plateformes mondiales telles que le Groupe des 20 (G20) et le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, ainsi qu'à la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, qui s'est tenue à Riyad en décembre (*par. 3 et 4 de la résolution*).

21. ONU-Habitat a aidé 13 pays à tenir compte des liens entre zones urbaines et zones rurales dans leurs stratégies nationales et infranationales et a dialogué avec des partenaires provenant de 22 pays au total. Ainsi, en 2024, ONU-Habitat a appuyé l'élaboration du cadre du Grand Bamako au Mali, qui

⁴ Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies. I9

⁵ En collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et l'initiative EllaImpacta.

combine développement urbain et rural. D'autres perspectives de financement sont à l'étude pour répondre à un plus grand nombre de demandes d'appui (*par. 4 et 5 de la résolution*).

22. Des partenariats avec des organismes des Nations Unies, des organisations internationales et locales et divers établissements universitaires ont renforcé la collaboration, ce qui a abouti à la création de l'African Center for Urban-Rural Linkages in Africa (Centre africain pour les liens entre zones urbaines et zones rurales en Afrique) à l'Université de Nairobi (*par. 1, 3, 4 et 5 de la résolution*).

III. Application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session ajournée, tenue en 2023

A. Résolution 2/1 : Directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes

23. ONU-Habitat a continué de promouvoir l'élaboration de directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes et a poursuivi ses consultations avec des groupes mondiaux, régionaux ou multipartites. Les première et deuxième réunions du groupe d'expert(e)s pour l'élaboration de directives ont eu lieu respectivement en avril (en présentiel) et en septembre (en ligne) 2024 et ont réuni les 31 expert(e)s mondiaux(ales) désigné(e)s par les États Membres. Ces réunions ont permis de définir la structure et les principes des directives et de recenser les acteurs clefs et les responsabilités de ces derniers à prendre en compte. La dernière réunion du groupe d'expert(e)s devrait se tenir en ligne en janvier 2025. Entre-temps, le groupe continue de fournir des éclairages d'expert(e)s à ONU-Habitat dans le cadre de réunions mensuelles (*par. 3 et 4 de la résolution*).

24. Entre juin et décembre 2024, ONU-Habitat a également organisé des consultations avec des représentant(e)s du monde universitaire, d'organisations de la société civile, de pouvoirs publics locaux et régionaux, du secteur privé, d'organisations internationales et d'institutions financières, ainsi qu'avec des expert(e)s régionaux(ales) désigné(e)s par les États membres (*par. 3 et 4 de la résolution*).

25. Parallèlement, l'Université Napier d'Édimbourg a réalisé une évaluation de l'état de l'art qui a permis de fournir des éclairages fondés sur des données au sujet des tendances, défis et opportunités qui se font jour en matière de transformation numérique urbaine. Le rapport a été rendu public à la douzième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue au Caire⁶. Voir le document HSP/EB.2024/INF/15 pour de plus amples informations.

B. Résolution 2/2 : Accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030

26. La transformation des établissements informels et des taudis reste l'une des grandes priorités d'ONU-Habitat. En décembre 2024, le Programme a accueilli la première session du groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s (pour plus de précisions, voir la résolution 2/7). Les taudis constituent l'une des formes les plus extrêmes de logement inadéquat. Dans le cadre de cette session, ONU-Habitat a rendu compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme de travail en matière de logement convenable, y compris la lutte contre le sans-abrisme et l'amélioration des taudis (voir HSP/OEWG-H/2024/5).

27. Un accord relatif aux contributions a été signé en ce qui concerne l'élaboration du cadre de mise en œuvre infrarégional avec les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)⁷ et le Gouvernement sud-africain. L'accord prévoit le financement de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie infrarégionale au moyen d'une allocation budgétaire annuelle. Dans le cadre de la mise au point de la stratégie, le secrétariat de la SADC a été chargé du volet relatif à l'élaboration des politiques, tandis qu'ONU-Habitat a été désigné comme responsable technique (*par. 3 et 4 de la résolution*).

28. Les bureaux de pays d'ONU-Habitat continuent de mener une série de projets d'assistance technique et de mise en œuvre directe pour améliorer des établissements informels et fournir des logements, en particulier dans des contextes de crise humanitaire (*par. 5, 6 et 7 de la résolution*).

⁶ <https://webtv.un.org/en/asset/k1k/k1k7qr9whu>.

⁷ Communauté de développement de l'Afrique australe.

29. Les discussions avec l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP, 79 États membres) se poursuivent en vue d'élaborer un projet largement axé sur l'application de la résolution, y compris en ce qui concerne le plaidoyer et la mobilisation en faveur de l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités et la mise en place des directives techniques pour une approche de partenariats multiples, ainsi qu'une procédure de sélection pour que les pays sollicitent des fonds à l'appui des initiatives déjà en cours dans les pays de l'OEACP à partir de différents points d'entrée thématiques (*par. 5, 6 et 7 de la résolution*).

30. L'équipe spéciale sur les établissements informels de l'Alliance des villes a entamé des consultations avec ses membres sur la manière de rendre opérationnels les 10 domaines d'action, afin d'appliquer la résolution en tant qu'initiative multipartite. Les pays prioritaires ont été définis, les activités des partenaires ont été répertoriées et des notes de cadrage ont été élaborées (*par. 5, 6 et 7 de la résolution*).

31. L'ébauche du contenu des directives techniques pour une approche de partenariats multiples a progressé. Un accord de mobilisation conjointe de ressources avec l'Institut international pour l'environnement et le développement est à l'étude (*par. 8 de la résolution*).

C. **Résolution 2/3 : Journée mondiale du nettoyage**

32. Dans sa résolution A/78/122, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 20 septembre Journée mondiale du nettoyage et a appelé à une action mondiale pour lutter contre la pollution plastique et la dégradation de l'environnement. Chargé de faciliter l'application de la résolution, ONU-Habitat, en collaboration avec le Ministère norvégien des collectivités locales et du développement régional, le centre GRID-Arendal, le Framsenteret (FRAM - High North Research Centre for Climate and the Environment) et l'organisation Let's Do It World, a célébré la première Journée mondiale du nettoyage à Tromsø (Norvège). Plus de 50 000 opérations de nettoyage réparties dans 180 pays ont été signalées ce jour-là (*par. 2 de la résolution*).

33. Une note verbale doit être envoyée en janvier 2025 pour inviter les États Membres à faire part de leur intérêt à accueillir les manifestations prévues en 2025 et 2026 à l'occasion de cette Journée (*par. 8 de la résolution*).

D. **Résolution 2/4 : Villes biodiverses et résilientes : intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale**

34. ONU-Habitat a accéléré l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale. Une brochure sur les travaux du Programme en matière de biodiversité urbaine a été diffusée, des manifestations ont été organisées à l'occasion de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Cali (Colombie) en octobre 2024 et de la douzième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue en novembre 2024, et un document d'information sur cette résolution a été communiqué aux Parties à la Conférence sur la diversité biologique (*par. 1 de la résolution*).

35. Parallèlement, deux rapports ont été produits : l'un sur les meilleures pratiques en matière de planification pluriscale et supramunicipale pour un développement axé sur la prévention et l'autre sur le volet urbain des stratégies et plans d'action nationaux et locaux en matière de biodiversité (*par. 2 de la résolution*).

36. En raison du manque de financement pour la création d'un groupe consultatif d'expert(e)s, ONU-Habitat a entamé des discussions avec les organisations concernées pour convoquer un groupe composé d'expert(e)s qui participeraient déjà à la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra en Arménie, et à la treizième session du Forum urbain mondial, qui se tiendra en Azerbaïdjan en 2026 (*par. 2 de la résolution*).

37. ONU-Habitat a également étudié les possibilités d'élaboration de projets et de programmes pilotes et les perspectives d'investissement dans ces derniers dans le cadre de réunions bilatérales avec les institutions financières internationales, leurs organismes d'exécution accrédités et les ministères intéressés (*par. 4 et 5 de la résolution*).

38. Conformément au paragraphe 6 de la résolution, ONU-Habitat établit des liens entre les éléments clés du Nouveau Programme pour les villes, tels que la réduction de l'étalement urbain, avec la protection de la biodiversité. Le Programme a organisé un webinaire sur la biodiversité en collaboration avec le Groupe de la gestion de l'environnement et étudie la possibilité de créer un groupe de gestion des questions relatives aux changements d'affectation des terres. Parallèlement, la Société andine de développement finance des projets sous le thème « BiodiverCities for the

acceleration of the New Urban Agenda » (Des villes biodiverses pour accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes) dans les pays mésoaméricains, en tirant parti du réseau BiodiverCities, qui est une initiative conjointe du Forum économique mondial et de l’Humboldt-Institut.

39. La mise au point de la boîte à outils « Hotspot Stoplight » pour des villes biodiverses et résilientes est bien engagée, en partenariat avec le Ian L. McHarg Center for Urbanism and Ecology⁸. La boîte à outils s’appuie sur des données en accès libre, l’intelligence artificielle et des algorithmes d’apprentissage profond pour formuler des prévisions au sujet de l’expansion urbaine et des risques liés à la perte de biodiversité et aux changements climatiques à l’horizon 2050. ONU-Habitat a présenté la boîte à outils au vingt-quatrième forum mondial sur la compréhension des risques, qui s’est tenu à Himeji (Japon) en juin 2024, et à une session technique de la Banque mondiale, qui s’est tenue à Washington en janvier 2025 (*par. 7 de la résolution*). Pour plus de précisions, voir le document HSP/EB.2024/INF/16.

E. Résolution 2/5 : Renforcement des liens entre l’urbanisation et la résilience face aux changements climatiques

40. ONU-Habitat a organisé la conférence Innovate4Cities de 2024, qui a rassemblé près de 2 000 acteurs issus du monde universitaire et de la recherche, de gouvernements, d’entreprises et de la société civile, afin de présenter des résultats de recherche et des pratiques de pointe. À l’issue de la conférence, ONU-Habitat a copublié un programme mondial actualisé de recherche et d’action sur les villes et la science des changements climatiques, qui recense les lacunes actuelles en matière de recherche afin d’orienter la recherche et l’innovation axées sur la pratique.

41. À la douzième session du Forum urbain mondial, qui s’est tenue au Caire, ONU-Habitat a rendu public son Rapport mondial des villes sur les villes et l’action climatique, dans lequel il analyse les impacts climatiques actuels et attendus et les différentes vulnérabilités que présentent les populations urbaines dans différentes régions et villes. Ce rapport montre que les villes ouvrent la voie par l’adoption d’approches innovantes et dirigées par les communautés locales, ce qui démontre le potentiel que présentent les démarches collaboratives et inclusives en matière d’action climatique. Le programme mondial de recherche et d’action sur les villes et la science des changements climatiques et le Rapport mondial sur les villes devraient informer l’élaboration du prochain rapport spécial du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat, qui portera sur les changements climatiques et les villes (*par. 1 et 6 de la résolution*).

42. Lors de la douzième session du Forum urbain mondial et de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s’est tenue à Bakou, ONU-Habitat a organisé, coorganisé ou participé à plus de 50 manifestations liées aux changements climatiques, notamment en ce qui concerne les bâtiments, les logements et les établissements informels résilients face au climat, la planification urbaine, l’eau et l’assainissement, la territorialisation des objectifs de développement durable, les finances, la santé urbaine, les pertes et les préjudices, etc. Des formations sur l’amélioration du volet urbain des contributions déterminées au niveau national ont également été organisées (*par. 1 et 4 de la résolution*).

43. La troisième réunion ministérielle sur l’urbanisation et les changements climatiques, accueillie par la présidence de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et coorganisée par ONU-Habitat, a comporté une cérémonie d’ouverture de haut niveau et quatre tables rondes ministérielles, durant lesquelles se sont tenues des discussions approfondies sur les sujets suivants : i) la construction et les bâtiments écologiques ; ii) les infrastructures et transports urbains ; iii) la nature, la santé et la résilience dans les villes ; iv) le financement de l’action climatique (*par. 2 et 8 de la résolution*).

44. La mise en œuvre de l’initiative Résilience urbaine durable pour la prochaine génération (SURGe) a reçu un coup de pouce considérable grâce au financement accordé par le Gouvernement slovaque. La mobilisation de ressources se poursuit, en particulier en vue de la réunion ministérielle de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui portera sur l’urbanisation et les changements climatiques, le renforcement des contributions déterminées au niveau national 3.0 et les pôles régionaux dans le cadre de SURGe (*par. 3 de la résolution*).

⁸ Université de Pennsylvanie.

F. Résolution 2/6 : Adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales

45. ONU-Habitat a encore accéléré la progression de la territorialisation des objectifs de développement durable. En 2024, ONU-Habitat a appuyé la mise au point de 15 examens locaux volontaires (*al. b) et c) du paragraphe 2 de la résolution*), a poursuivi le renforcement des capacités en vue de l'application du cadre de suivi des zones urbaines (*al. a), b) et c) du paragraphe 3 de la résolution*), et a élargi ses offres d'apprentissage au moyen d'un module de formation intitulé « Planning for Change with the SDGs » (Planifier le changement avec les objectifs de développement durable), de quatre cours à venir sur les Villes motrices pour les objectifs de développement durable et du lancement de la Communauté mondiale des Villes motrices pour les objectifs de développement durable, qui est une plateforme conçue pour améliorer la visibilité, établir des partenariats et renforcer les capacités (*al. b) et f) du paragraphe 2 et par. 3 de la résolution*).

46. En outre, le Programme intensifie sa collaboration avec les gouvernements, par l'élaboration dans le monde entier de cadres nationaux de territorialisation des objectifs de développement durable, ainsi qu'avec les villes, par l'intermédiaire de l'initiative mondiale des Villes motrices pour les objectifs de développement durable.

47. Les efforts de plaidoyer se sont poursuivis à un rythme soutenu, ONU-Habitat ayant organisé 13 manifestations à l'occasion de la session de 2024 du forum politique de haut niveau et mis l'accent sur la territorialisation à la douzième session du Forum urbain mondial (*al. b) et f) du paragraphe 2 de la résolution*). ONU-Habitat a également contribué à l'élaboration des notes d'information interinstitutions sur la territorialisation des objectifs de développement durable (*al. b) et c) du paragraphe 2 et par. 3 de la résolution*).

48. Afin d'étendre ses partenariats, ONU-Habitat a signé trois mémorandums d'accord : 1) avec le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique en vue de développer la plateforme de partenariats pour la territorialisation des objectifs de développement durable, au moyen d'un accord de financement de 3,3 millions de dollars des États-Unis ; 2) avec le Comité international olympique en vue de lancer l'initiative « Sports and Sustainable Urban Development » (Sports et développement urbain durable), au moyen d'un accord de financement de 1,1 million de dollars (la mise à l'essai débutera en Égypte, en Jordanie, au Brésil et au Ghana) ; 3) avec l'Organisation de coopération et de développement économiques en vue d'établir conjointement le bilan mondial en matière de territorialisation des objectifs de développement durable, ONU-Habitat ayant pour but d'en faire sa publication phare en 2026 et une référence mondiale sur l'état d'avancement de la territorialisation dans le monde (*al. a), d) et e) du paragraphe 2 de la résolution*).

49. Dans le cadre de la présidence italienne du Groupe des Sept (G7), ONU-Habitat a été chargé d'assurer le rôle d'organisation experte clef pour ce qui concerne les pistes ministérielles du G7 en matière d'urbanisme, d'environnement et de coopération pour le développement et a été mentionné dans les trois communiqués ministériels qui en ont résulté (*al. e) et f) du paragraphe 2 de la résolution*). En outre, le Programme a participé au processus du G20, en particulier par l'intermédiaire des activités de la plateforme du G20 qui concernent la territorialisation des objectifs de développement durable et les villes intermédiaires (*al. f) du paragraphe 2 et par. 9 de la résolution*).

50. Enfin, par l'intermédiaire de la coalition Local2030 et avec l'appui financier du Gouvernement espagnol et du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, 30 propositions conjointes ont été élaborées par les équipes de pays des Nations Unies, pour un financement total de 24 millions de dollars déboursés en vue d'accélérer la territorialisation des objectifs de développement durable et de faire progresser les six transitions.

G. Résolution 2/7 : Un logement convenable pour tous

51. La première session du groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s s'est tenue du 9 au 11 décembre 2024 à Nairobi. Plusieurs points importants de l'ordre du jour y ont été examinés, comme résumé par la présidence, et un mandat a été adopté en complément du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui régit déjà les travaux du groupe de travail intergouvernemental.

52. Le Mexique, en tant que Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat, a présidé la première session et la France et le Kenya ont été élus Coprésidents de la deuxième session du groupe de travail intergouvernemental. Tous les documents de la première session sont consultables à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/meetings/open-ended-intergovernmental-expert-working-group-on-adequate-housing-for-all>.

53. La date et l'ordre du jour de la deuxième session du groupe de travail intergouvernemental seront arrêtés par le Conseil exécutif et le secrétariat est en consultation avec les Coprésidents au sujet de la mise en œuvre des activités intersessions.
54. La France et le Kenya ont organisé conjointement une réunion d'information en marge du Forum urbain mondial. Cette manifestation a renforcé et élargi la coalition de pays qui défendent l'application de la résolution 2/7.
55. Le siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays d'ONU-Habitat continuent de mettre en œuvre une série de projets en matière de logement convenable, ainsi que le décrivent les documents de la première session du groupe de travail intergouvernemental. ONU-Habitat collabore également avec le Département des affaires économiques et sociales pour aider le Secrétaire général à faire rapport à l'Assemblée générale sur les questions liées au sans-abrisme.

H. Résolution 2/8 : Planification urbaine et infrastructures durables

56. Conformément à la résolution 2/8, la plateforme Our City Plans (Les plans de nos villes) a élargi ses outils, ses études de cas et son contenu thématique, afin d'y inclure des activités et des outils de planification axés sur l'action climatique, la participation, l'inclusion sociospatiale, la mobilité urbaine durable et le financement urbain.
57. Par ailleurs, ONU-Habitat a achevé le premier jet du document intitulé « Local Approaches to Financing Sustainable Urban Mobility in Low-Income Countries » (Approches locales en matière de financement d'une mobilité urbaine durable dans les pays à faible revenu), qui est une publication sur les liens entre l'aménagement du territoire, les infrastructures (mise en œuvre, fonctionnement et maintenance) et les recettes locales.
58. Les directives sur la méthode de planification des dépenses d'investissement sont en cours d'examen et devraient s'appliquer au Mozambique, en plus de l'Inde, de l'Indonésie et du Kirghizstan, et des discussions sont en cours avec la Banque mondiale en vue d'une élaboration conjointe du manuel et des directives. Cette méthode, qui associe aménagement du territoire et investissements régionaux et urbains, a également fait l'objet d'une formation organisée à l'intention des gouvernements et des administrations locales à l'occasion de la douzième session du Forum urbain mondial.
59. L'Atlas sur la régénération urbaine, élaboré avec le laboratoire de régénération urbaine durable de l'Université Bocconi, a été publié à l'occasion de la douzième session du Forum urbain mondial. Il présente des études de cas sur les liens entre aménagement du territoire et infrastructures physiques et sociales. L'élaboration du module de formation à la régénération urbaine, qui porte sur l'aménagement du territoire, les évaluations socioéconomiques, le financement et l'innovation, a été achevée (*par. 1 de la résolution*).
60. Des consultations avec les États Membres ont été menées pour faire progresser l'application de la résolution, l'accent étant mis sur les pays en développement (*par. 1 et 2 de la résolution*).
61. En ce qui concerne la collaboration avec les institutions financières, sous l'égide de la Directive exécutive, un cadre de collaboration est en cours d'élaboration et plusieurs manifestations se sont tenues⁹, afin de présenter le plan stratégique, les méthodes et les outils d'ONU-Habitat associant aménagement du territoire et financement du logement, des infrastructures et des services.
62. Les préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en juillet 2025, se poursuivent, une manifestation parallèle devant se tenir à la troisième session du comité préparatoire de la Conférence (*par. 5 de la résolution*).
63. L'assistance technique que continuent de fournir les laboratoires urbains en matière de planification intégrée et de développement des infrastructures s'étend désormais à la Mésomérique, à l'Afrique de l'Ouest, à l'Asie et à l'Afrique australe (ce dernier lieu faisant l'objet de négociation). D'autres portefeuilles ont été acquis en Azerbaïdjan, au Brésil, à Cuba, au Costa Rica, en Colombie, en Égypte, en Eswatini, au Ghana, en Jordanie, au Kenya, au Mozambique, au Népal, Ukraine et au Viet Nam, entre autres (*par. 6 de la résolution*).

⁹ Notamment, les réunions bilatérales à la douzième session du Forum urbain mondial et le forum sur les liens entre zones urbaines et zones rurales de la Banque mondiale, intitulé « Liveable Cities for a Liveable Planet » (Des villes vivables pour une planète vivable).

I. Résolution 2/9 : Création d'un cadre de résilience des établissements humains pour l'alerte rapide, la prévision, la réduction des risques, la réponse aux crises, et le relèvement et la reconstruction après une crise

64. À la douzième session du Forum urbain mondial, les consultations avec les partenaires sur l'élaboration d'un cadre opérationnel global (*par. 1 de la résolution*) ont mis en évidence des priorités essentielles, y compris le comblement des lacunes constatées entre la prévision, l'alerte rapide, le relèvement et la résilience, et la garantie d'un impact sur le terrain. De nombreux partenaires se sont engagés à appuyer l'initiative. La poursuite des consultations et l'achèvement du projet de cadre dépendent de la mobilisation de ressources.

65. La cartographie des acteurs et des initiatives nationales se poursuit, afin d'améliorer l'accès des États membres, des autorités locales et d'autres acteurs aux connaissances scientifiques et aux données sur les crises qui touchent les établissements humains (*al. b) du paragraphe 1 de la résolution*).

66. Les progrès se poursuivent dans l'établissement de partenariats relatifs à l'intelligence artificielle et l'innovation technologique pour l'exploration et l'analyse des données, afin d'améliorer la prise de décisions en matière de résilience urbaine. La poursuite des progrès dépend de la mobilisation de ressources (*al. b) du paragraphe 1 de la résolution*).

67. Des cadres de relèvement urbain après une crise sont en cours d'élaboration pour appuyer le relèvement rapide des établissements humains en cas de crise urbaine, en complément des cadres de relèvement appliqués au niveau national (par exemple en Syrie et en Ukraine) (*al. e) du paragraphe 1 de la résolution*). Des supports de formation fondés sur le manuel de reconstruction de logements du Programme mondial pour la résilience des villes et du groupe AXA sont en cours de conception, dans l'attente de la mobilisation de ressources.

68. Le fonds d'interventions pour les urgences humanitaires d'ONU-Habitat (des crises au développement résilient) n'est pas encore totalement réactivé, en raison d'un manque de financement. Toutefois, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a proposé de faciliter l'accès aux partenariats de réserve existants en vue d'interventions humanitaires et un modèle d'activité pour le déploiement des moyens de réserve est en cours d'élaboration (par exemple, à l'appui des interventions pour les réfugiés en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Geneva Technical Hub (pôle technique de Genève) 2.0 en cours de révision), dans le cadre du plan institutionnel d'ONU-Habitat pour les solutions aux déplacements internes.

J. Résolution 2/10 : Financement équitable et suivi efficace de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

69. L'Assemblée d'ONU-Habitat, par sa résolution 2/10, cherche à améliorer le financement des résolutions sous-financées par l'établissement du guichet de financement de l'action urbaine en tant que nouveau mécanisme de financement, lequel sera complété par des rapports réguliers sur l'application des résolutions. Cette résolution est désormais pleinement mise en œuvre.

70. En 2023, le guichet de financement a été établi dans le cadre du système financier d'ONU-Habitat, le Conseil exécutif ayant approuvé son mandat dans sa décision 2023/6,3, adoptée à sa troisième session de 2023 (*par. 3 et 4 de la résolution*).

71. En 2024, le modèle d'accord relatif aux contributions a été révisé pour inclure le transfert facultatif du solde des projets vers le guichet de financement de l'action urbaine, en mentionnant explicitement la résolution 2/10, la décision 2023/6 du Conseil exécutif et le mandat du guichet de financement. Le dialogue avec les donateurs au sujet de tels transferts sera mené au moyen d'activités de plaidoyer et de communication (*par. 5 de la résolution*).

72. Le système de suivi de l'application des résolutions est désormais accessible sur le site Web d'ONU-Habitat (<https://unhabitat.org/unhabitat-resolutions>) et sera mis à jour deux fois par an (*par. 1 de la résolution*).